

## Conditions Générales de Vente (CGV) de GESIKA FORMATION

### Désignation

La société GESIKA FORMATION (GESIFORM) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 rue Jacques Babinet, 86 130 JAUNAY-MARIGNY. GESIKA Formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises au 4 rue Jacques Babinet, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société GESIKA FORMATION
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- Financeurs : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société GESIKA FORMATION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, la société GESIKA FORMATION s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société GESIKA FORMATION, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Une fois les modalités formalisées, un délai de rétractation de 14 jours s'appliquera durant lequel les parties pourront se rétracter.

Au-delà de ce délai, un acompte équivalent à 30% du prix total de la formation sera demandé (en cas de non-subrogation de paiement) et devra être reçu par l'organisme de formation au maximum 10 jours avant le début de la formation pour finaliser son inscription.

En cas de subrogation de paiement par le biais d'un financeur, si le client annule la formation, une pénalité de 20% sera demandée (après le délai de rétractation et avant le début de la formation).

En cas d'annulation en cours de formation, le paiement demandé sera calculé au pro-rata des séances effectuées.

### **Délai d'accès / organisation**

Les clients et / apprenants peuvent contacter GESIKA FORMATION par les différents moyens mis à leur disposition (téléphone, mail, site internet).

Ils seront alors contactés afin de déterminer leur besoin et afin d'établir un plan de formation adapté à leur besoin.

Ce plan sera proposé au(x) client(s) et donnera lieu à la rédaction à la signature d'une convention de formation.

Une fois signée, un délai d'un mois minimum débutera, marquant également le début des 15 jours de rétractation.

À l'issue de ces 15 jours, un acompte de 30% du montant sera demandé et permettra à l'entreprise d'établir les modalités de début de la formation.

Le(s) client(s) et / ou apprenant(s) seront contactés par mail au plus tard 48h avant le début de la formation afin d'établir une réunion de démarrage afin de présenter les objectifs de la formation, les moyens utilisés et pour vérifier le fonctionnement du matériel de chaque participant.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société GESIKA FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse [formation@gesika.fr](mailto:formation@gesika.fr).

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société GESIKA FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société GESIKA FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société GESIKA FORMATION s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société GESIKA FORMATION et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Poitiers ou tout autre juridiction compétente.